

Fiche-conseil sur la facturation dans le cadre du Programme de santé mentale communautaire (PSMC)

	Formulaire d'évaluation du PSMC	Formulaire d'évolution du PSMC	Blocs de traitement du PSMC	Formulaire Recommandations concernant le retour au travail du PSMC
	MHPIAF	MHPBTF	MHPBT	MHPRTW
Quel est le code de facturation?	La soumission du formulaire génère automatiquement une facture et le paiement.	La soumission du formulaire génère automatiquement une facture et le paiement.	La facturation électronique est exigée par l'entremise du portail de Telus.	La soumission du formulaire génère automatiquement une facture et le paiement.
Que dois-je faire pour recevoir le paiement?	<ul style="list-style-type: none"> Remplir le formulaire d'évaluation du PSMC. Saisir la date de service à titre de date de la dernière visite d'évaluation. Soumettre le formulaire par télécopieur ou par la poste. La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) traite le paiement après réception du formulaire d'évaluation du PSMC. <p>Remarque : Nul besoin de soumettre la facture manuellement ou électroniquement par l'entremise du portail de Telus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplir le formulaire d'évolution du PSMC. Saisir la date de service à titre de date de la dernière visite dans un bloc de traitement (date de la 6^e visite ou fin de la 8^e semaine, selon la première de ces éventualités à survenir). Soumettre le formulaire par télécopieur ou par la poste. La WSIB traite le paiement après réception du formulaire d'évolution du PSMC. <p>Remarque : Nul besoin de soumettre la facture manuellement ou électroniquement par l'entremise du portail de Telus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Facturer électroniquement les blocs de traitement par l'entremise du portail de TELUS Solutions en santé. Saisir les renseignements sur la facturation à la fin de chaque bloc de traitement. Saisir la date de service à titre de date de la première visite de traitement dans un bloc. Saisir le nombre de visites de traitement effectuées dans le bloc de traitement. <p>Remarque : La WSIB ne peut pas traiter le paiement d'un bloc de traitement tant qu'elle n'a pas reçu le formulaire d'évolution correspondant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplir le formulaire <i>Recommandations concernant le retour au travail</i> le même jour que la visite. Saisir la date de visite. Soumettre le formulaire par télécopieur ou par la poste. La WSIB traite le paiement après réception du formulaire <i>Recommandations concernant le retour au travail</i> du PSMC. <p>Remarque : Nul besoin de soumettre la facture manuellement ou électroniquement par l'entremise du portail de Telus.</p>
Combien serai-je payé?	<ul style="list-style-type: none"> La somme de 1 680 \$ est payée lorsque le formulaire est soumis dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la dernière visite d'évaluation. La somme de 1 600 \$ est payée lorsque le formulaire est soumis après un délai de cinq jours ouvrables suivant la dernière visite d'évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> La somme de 100 \$ est payée lorsque le formulaire est soumis dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la dernière visite de traitement (6^e visite ou fin de la 8^e semaine, selon la première de ces éventualités à survenir). La somme de 40 \$ est payée lorsque le formulaire est soumis après un délai de cinq jours ouvrables suivant la dernière visite de traitement. 	<ul style="list-style-type: none"> La somme de 1 200 \$ est payée lorsque de trois à six visites ont été effectuées dans un bloc de traitement. La somme de 600 \$ est payée lorsqu'une ou deux visites ont été effectuées dans un bloc de traitement. <p>Remarque : La WSIB ne peut pas traiter le paiement d'un bloc de traitement tant qu'elle n'a pas reçu le formulaire d'évolution correspondant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> La somme de 45 \$ est payée lorsque le formulaire est soumis.